



Divorce avec dossier de surendettement

Par **Enzo2009**, le **01/05/2013** à **01:18**

Je souhaite divorcer par consentement mutuel ou pas .Actuellement , nous un bien immobilier d'une valeur d'environ 200000 euros.

Nous avons aussi un dossier de surendettement en cours , nous réglons régulièrement les créanciers .L'ensemble des créances ont été effectué pendant le mariage et nous sommes emprunteur et co-emprunteur de ces créances .Par ailleurs , nous sommes mariés sous le régime de la communauté .Compte tenu des difficultés dans le domaine immobilier , la vente de ce bien immobilier ne s'est pas encore effectué .

Je suis en pré-retraite ,mes revenus mensuels sont de 3100 euros .

Mon épouse est en invalidité ,ses revenus sont d'environ 400 euros .

Je désirerais savoir comment une situation comme celle-ci peut évoluer

D'avance merci pour vos réponses .

Par **youris**, le **01/05/2013** à **09:59**

bjr,

avez-vous déposé un dossier de surendettement pour chaque époux ou pour la communauté ?

votre divorce ne concerne pas vos créanciers.

comme il y a sans doute solidarité dans vos dettes, peu importe qui rembourse, le créancier va être remboursé.

en cas de non paiement, vos créanciers peuvent s'adresser aux 2 époux ou à l'époux (le plus solvable) de son choix.

cdt

Par **Panpan 67800**, le **25/10/2015** à **15:26**

Bonjour j ai un dossier de surendettement deuis 2 ans avec mon mari mais jee souhaite divorcer nous avons tout les 2 un petit salaire 1300 et 1600 ca va etre dur de rembourser si on vie seule coment ca se passe est ce qu il faut que on refasse un dossier tout les 2 ??